

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2017**

Date de la convocation : 31/10/2017
Date de l'affichage : 21/11/2017
Date du contrôle de légalité : 16/11/2017

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	23
Nombre de votants :	26

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT

Le sept novembre deux mil dix-sept à vingt heure trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du Cellier en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe MOREL, Maire.

Étaient présents : Monsieur MOREL Philippe - Monsieur HUET Michel - Monsieur DELAUNAY Benoît - Madame JOLLIVET Nathalie - Monsieur DAVID Michaël - Madame MÉNORET Sophie - Monsieur GAUDUCHON Jean-Guy - Madame ORTHION Céline - Madame ÉCOMARD Chantal - Madame LEBRUN Catherine - Monsieur CORNUAILLE Jean-Noël - Monsieur SABATIER Patrice - Madame LEPORT Valérie - Monsieur ROBERT Bertrand François - Monsieur GAZILLE Marc - Monsieur DAVID Jean-Marc - Madame ERMENEUX Alix - Madame BEAULIEU Monique - Madame DESCHATRE Catherine - Monsieur TREHOREL Jean-François - Monsieur ROBERT Bertrand - Monsieur PICOUL Loïc - Monsieur HAROUET Gilles

Absents : Monsieur PICAT Didier - Madame GROSBOIS RENAUD Chantal - Monsieur BOURDU Gilles - Madame LE PENDU Élisabeth

Pouvoirs :

Un pouvoir a été donné de Madame GROSBOIS-RENAUD Chantal à Madame ORTHION Céline

Un pouvoir a été donné de Madame LE PENDU Élisabeth à Monsieur PICOUL Loïc

Un pouvoir a été donné de Monsieur BOURDU Gilles Madame DESCHATRE Catherine

N°DEL-2017-79 : Adhésion contrat groupe d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion de la Loire-Atlantique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adhère à partir du 1^{er} janvier 2018, au contrat d'assurance statutaire ayant les caractéristiques suivantes :

- **Assureur** : GENERALI, gestionnaire du contrat : SOFAXIS,
- **Durée du contrat** : 4 ans (date d'effet : 01/01/2017),
- **Régime** : capitalisation,
- **Agents concernés** : agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.,
- **Risques garantis** : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption,
- **Franchise** : 10 jours par arrêt en maladie ordinaire,
- **Taux** : 5.98%,

- Admet que les frais de gestion à hauteur de 0.16% (taux 2017) seront appliqués sur la base de cotisation et reversés par le gestionnaire du contrat au Centre de Gestion. Ce taux pourra être actualisé tous les ans par le conseil d'administration du Centre de Gestion.

- Autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

N°DEL-2017-80 : Autorisation donnée au Maire par le Conseil Municipal pour signer l'avenant n°01 de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien de la voirie communale (modification CCAP)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer l'avenant 01 à l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien de la voirie communale, permettant de modifier l'article 5-1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, exonérant ainsi les entreprises suivantes, de la retenue de garantie de 5 % sur l'ensemble des bons de commande :

N°	Description	Entreprises attributaires
1	Entretien des haies et accotements (routes et chemins)	SARL BERTAUD - CARQUEFOU
2	Curage des fossés	EUURL TOUBLANC - ANCENIS
5	Peinture de voirie	SIGNALISATION 44 – ST HERBLAIN

Les retenues de garantie opérées sur les bons de commande de l'année 2017 pour les entreprises citées ci-dessus, pourront être libérées dès notification des procès-verbaux de réception, aux titulaires des lots.

- Autorise le Maire à signer les conventions en résultant

N°DEL-2017-81 : Extension du restaurant scolaire et de l'école maternelle – avenant n°1 au lot 12 Plomberie – Sanitaire - Ventilation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise PSM, l'avenant 1 au lot 12/Plomberie – Sanitaire – Ventilation, relatif aux travaux d'aménagement du restaurant scolaire et de l'école maternelle, et ce pour un coût supplémentaire total de 387,50 € HT soit 465 € TTC, portant ainsi le montant global du lot 12 à 118 267,89 € HT, soit 141 843,97 € TTC.

N°DEL-2017-82 : Budget Commune 2017 – Décision modificative n°4

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°4 du budget commune 2017.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111-020 : Rémunération principale	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total Général		20 000,00 €		20 000,00 €

N°DEL-2017-83 : Budget Commune 2017 – Décision modificative n°5

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°4 du budget commune 2017.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-10223-01 : T.L.E.	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-209-020 : MAIRIE (NOUVELLE)	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 400,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

N°DEL-2017-84 : Budget commune 2017 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrable

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'état de non-valeur de produits irrécouvrables, de l'année 2014, d'un montant de 72,65€.

N°DEL-2017-85 : Indemnité pour gardiennage de l'église

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fixe pour l'année 2017, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église du Cellier à 120,97€,
- Cette indemnité est prévue au budget principal 2017 de la Commune.

N°DEL-2017-86 : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Au-delà du Regard et versement d'une subvention dans le cadre de l'organisation d'un voyage du 01 au 08 mars 2018 avec plusieurs jeunes malvoyants dans le désert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Au-delà du Regard dans le cadre de l'organisation d'un voyage du 01 au 08 mars 2018 dans le désert avec des jeunes malvoyants,
- Vote l'octroi d'une subvention de 2 000 € à l'association « AU-DELA DU REGARD ». Cette somme sera versée au prorata du nombre de jeunes Cellariens participant au projet.

Il est précisé que ce montant est inscrit au budget principal 2017 – Chapitre 065.

Arrivée de Monsieur Gilles BOURDU à 21h12

N°DEL-2017-87 : Atlantic'Eau – Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de prendre acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable émis par ATLANTIC'EAU.

N°DEL-2017-88 : Approbation du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 15 septembre 2017

Le Conseil Municipal :

POUR :	25
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	1

- Approuve le contenu et les conditions du rapport de la CLECT en date du 15 septembre 2017, tel qu'annexé à la présente délibération.

N°DEL-2017-89 : Rattachement de la commune nouvelle « Vallon de l'Erdre »

Le Conseil Municipal :

POUR :	23
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	3

- se prononcer favorablement au rattachement de la commune nouvelle « Vallons-de-l'Erdre » à la communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) à compter du 1er janvier 2018.

LE CELLIER, le 16 novembre 2017,
Le Maire,
Monsieur Philippe MOREL